



Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf. : DIA-HTD00-2107-016



Propriétaire : SCCV VANVES RUE D'ISSY,
Adresse du bien : 31 BD DU LYCEE, 92170 VANVES
Nature du bien : immeuble
Localisation du bien : Sans objet
Numéro de lot : Sans objet
Date du permis de construire : Après 01/07/1997
Date limite de validité : 19/01/2022
Référence client :

ERP

Date limite de validité : 19/01/2022

PPRn : Approuvé, Risque(s) : Mouvement de terrain
Risque sismique : Zone 1
Risque radon : Faible [Catégorie 1]

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Plan d'exposition au bruit : Non concerné
Zonage du retrait-gonflement des argiles : Moyen

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.
Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.
* pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu des dites grilles.



Les intervenants du dossier

> Propriétaire : SCCV VANVES RUE D'ISSY,

58 AV EDOUARD VAILLANT , 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

> Votre cabinet : Diagamter Boulogne - Chevreuse

117 avenue Victor Hugo, 92100 Boulogne Billancourt

01 84 19 47 80

boulogne-chevreuse@diagamter.com

> Technicien : Monsieur Laurent HURTADO

01 84 19 47 80

laurent.hurtado@diagamter.com



Monsieur Laurent HURTADO
Diagnosticteur certifié

Synthèse dossier
Réf. : DIA-HTD00-2107-016



Sommaire

Rapport ERP	7
Attestation d'assurance du dossier	17
Certificat de compétences du dossier	18
Conditions particulières DDT	21
Attestation sur l'honneur DDT	23
Proposition Commerciale	25

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

31 BD DU LYCEE 92170 VANVES

B5

INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 20/07/2021

Valide jusqu'au : 20/01/2022

N° de commande : 165057

Adresse : 31 BD DU LYCEE 92170 VANVES

Cadastre :

92075 000 B 5

Commune : VANVES

Code postal : 92170

Code insee : 92075

Lat/Long : 48.82344075 , 2.28281170759731

Vendeur ou Bailleur :

SCCV VANVES RUE DISSY

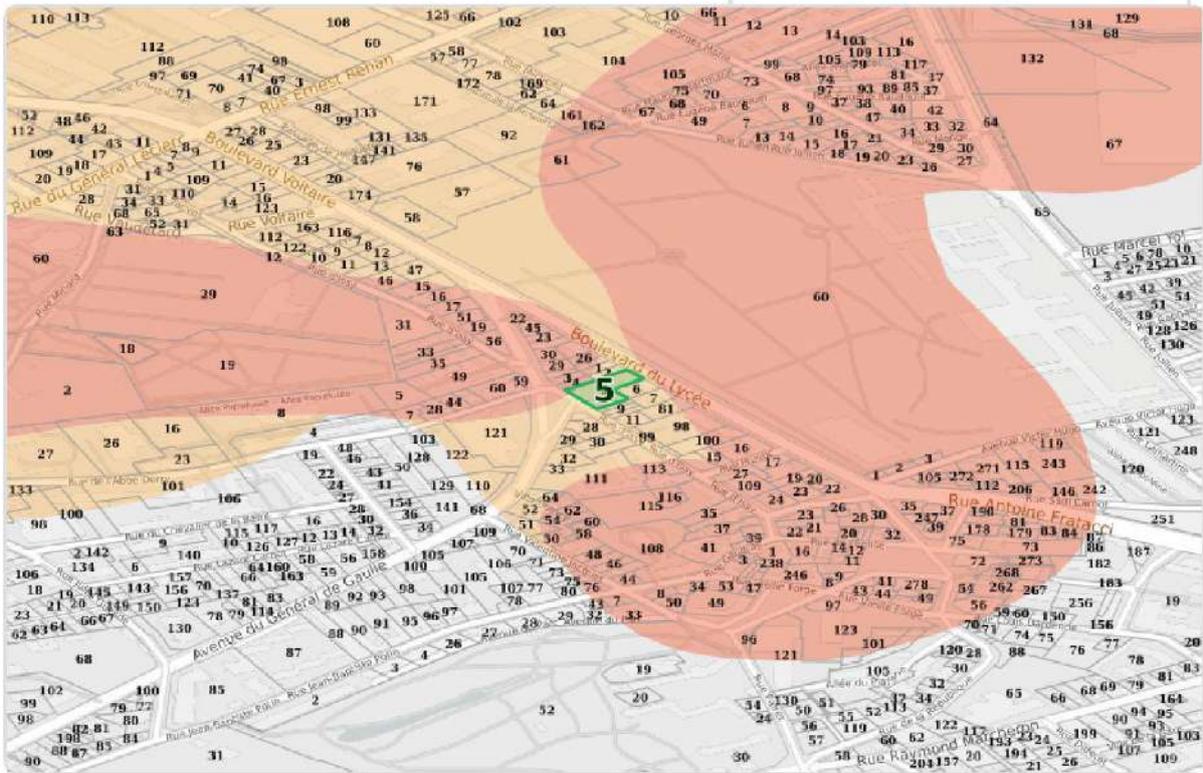
Acquéreur ou locataire :



RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

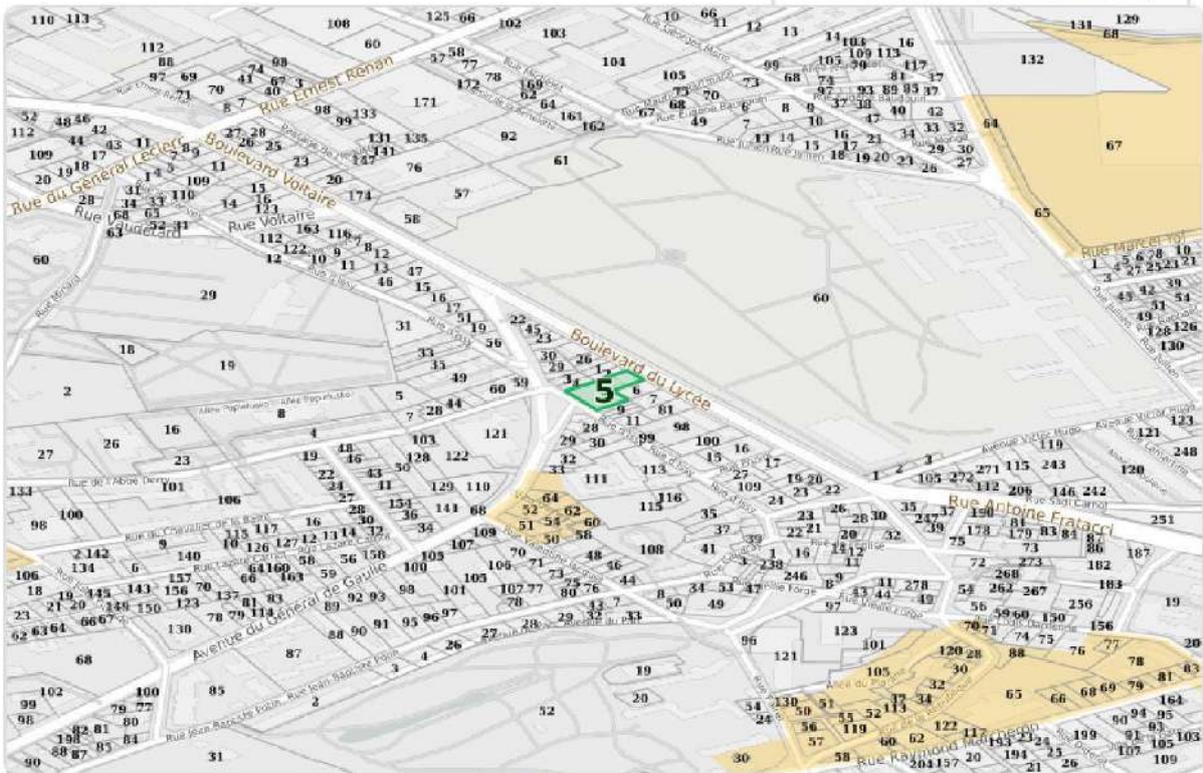
Réglementaire			
RADON Niveau 1	SEISME Niveau 1	ENSA/PEB Aucun	
Informatif : ERPS			
BASOL 0	BASIAS 51	ICPE 0	Sols Argileux Moyen (1)
(1) Une étude géotechnique est obligatoire en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)			
Risque naturel Mouvement de terrain	[Approuvé] Le 07/08/1985 : Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterrain -		
Exposition	B 5 NON		
Risque minier	Aucun plan de prévention des risques minier recensé sur cette commune.		
Risque technologique	Aucun plan de prévention des risques technologique recensé sur cette commune.		
INFORMATIONS LEGALES	Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.		
	https://www.etat-risque.com/s/KBBMJ		

MOUVEMENT DE TERRAIN (SOLS ARGILEUX)



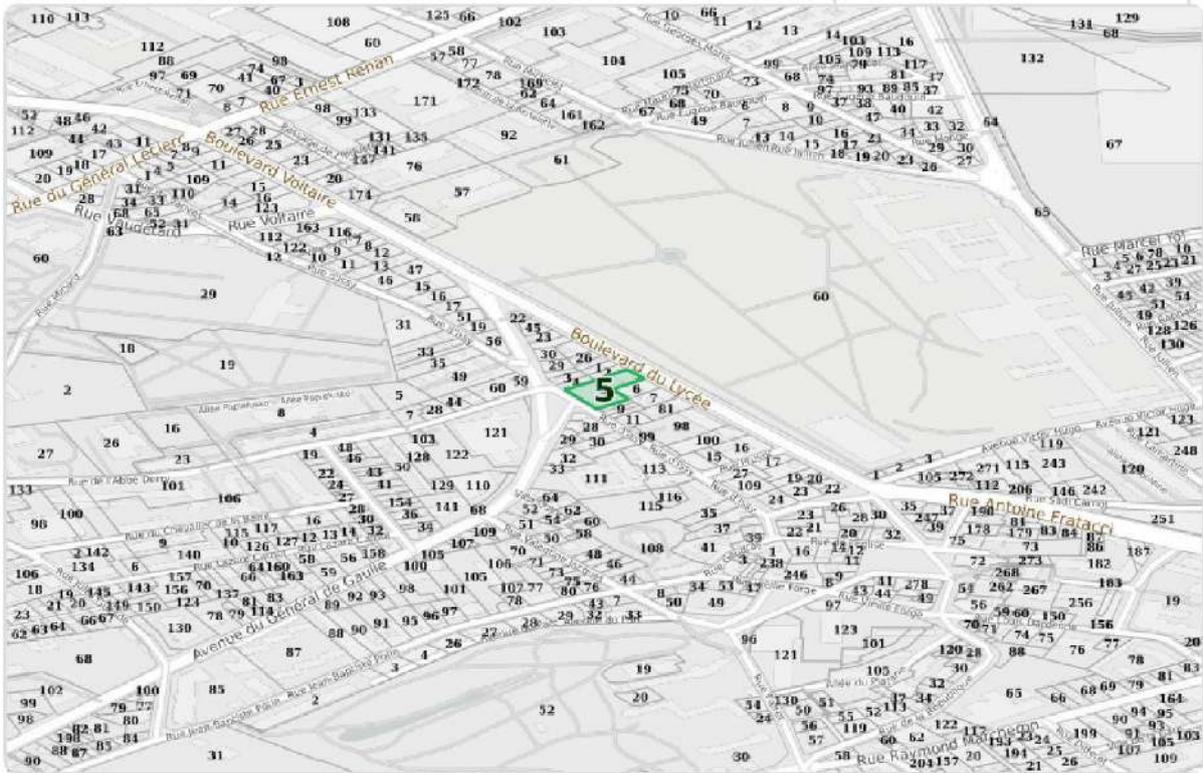
Faible Moyen Fort

MOUVEMENT DE TERRAIN (CARRIÈRES)



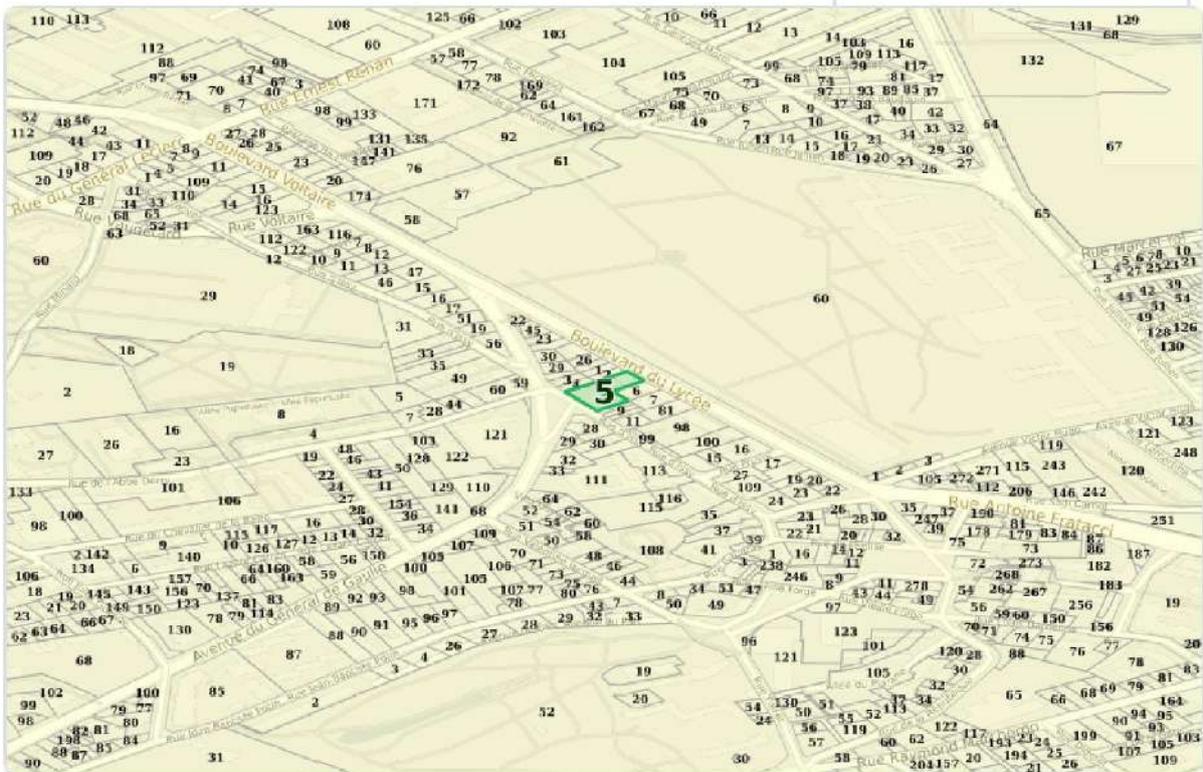
Carrières

MOUVEMENT DE TERRAIN



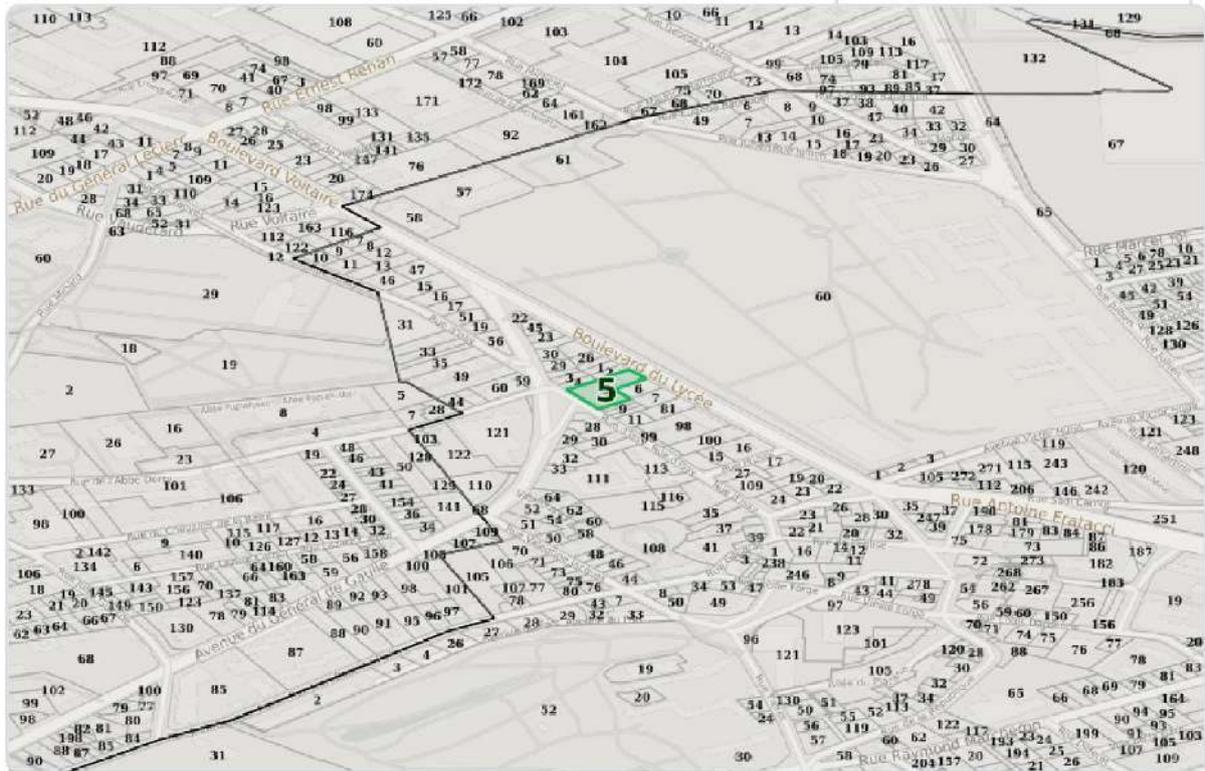
Mouvement de Terrain

RADON



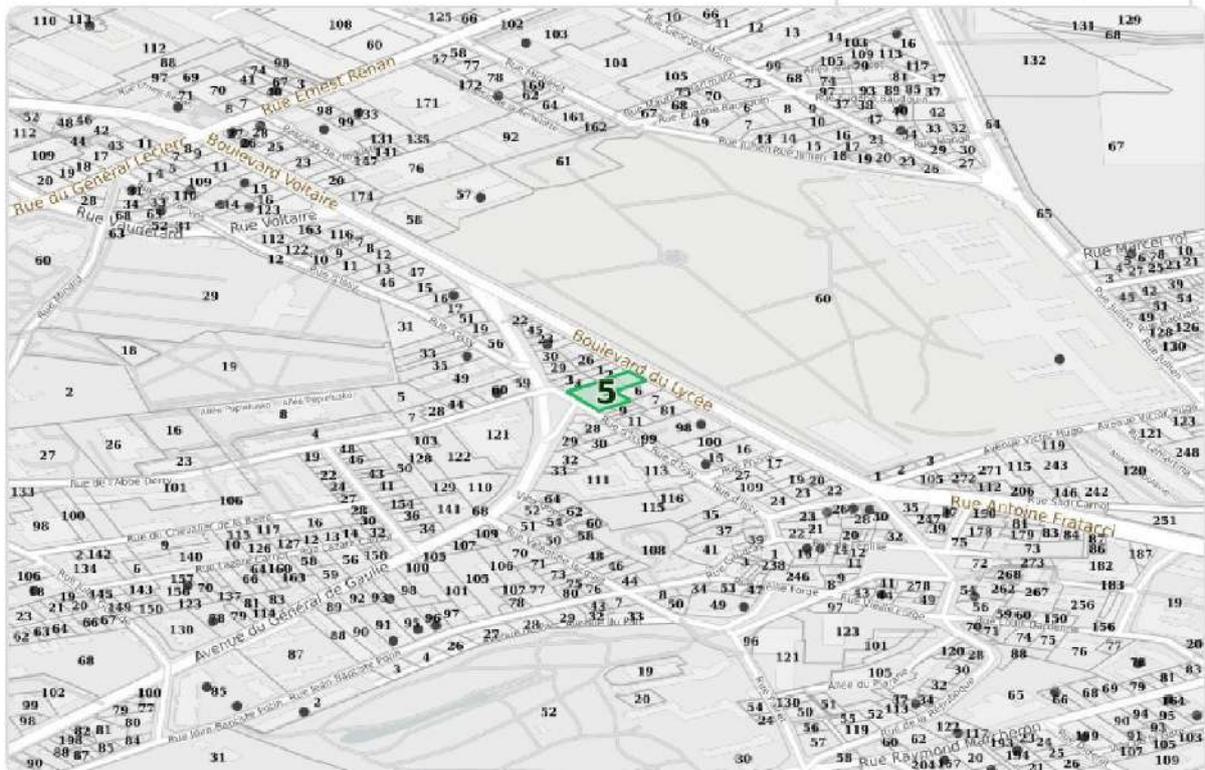
Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

SÉISME



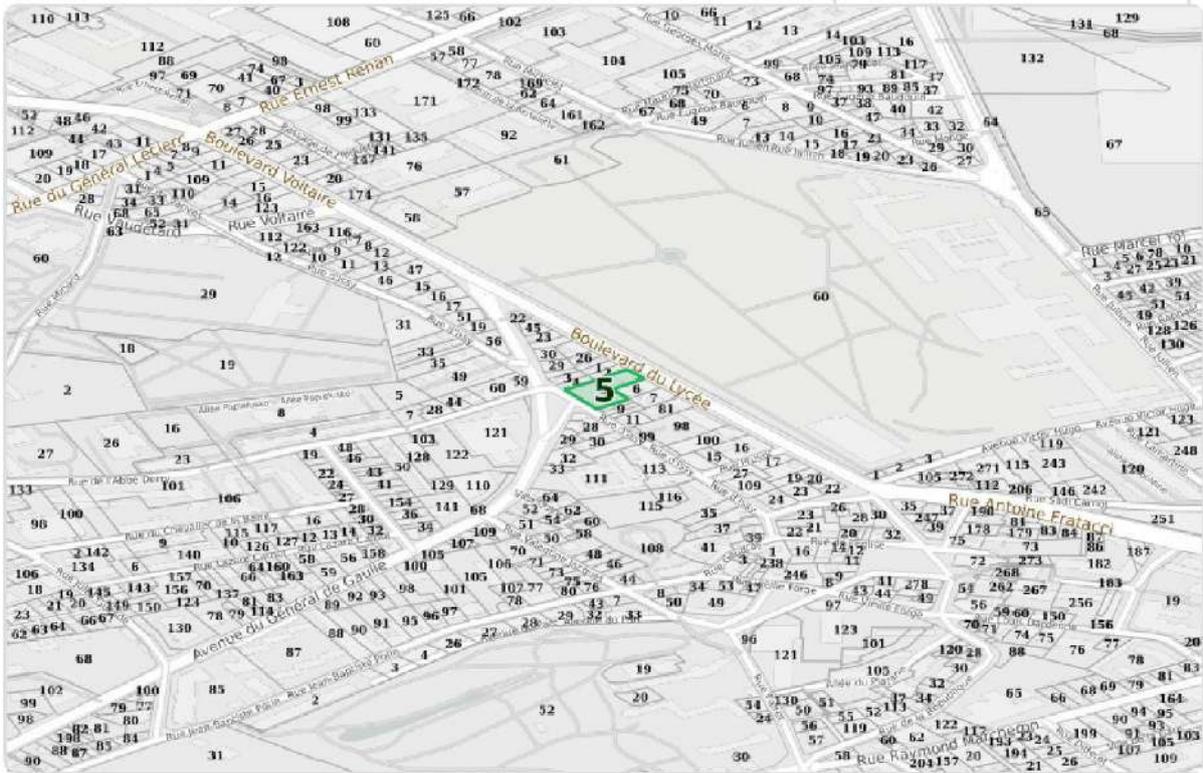
1 - Très faible 2 - Faible 3 - Modérée 4 - Moyenne 5 - Forte

BASOL-BASIAS



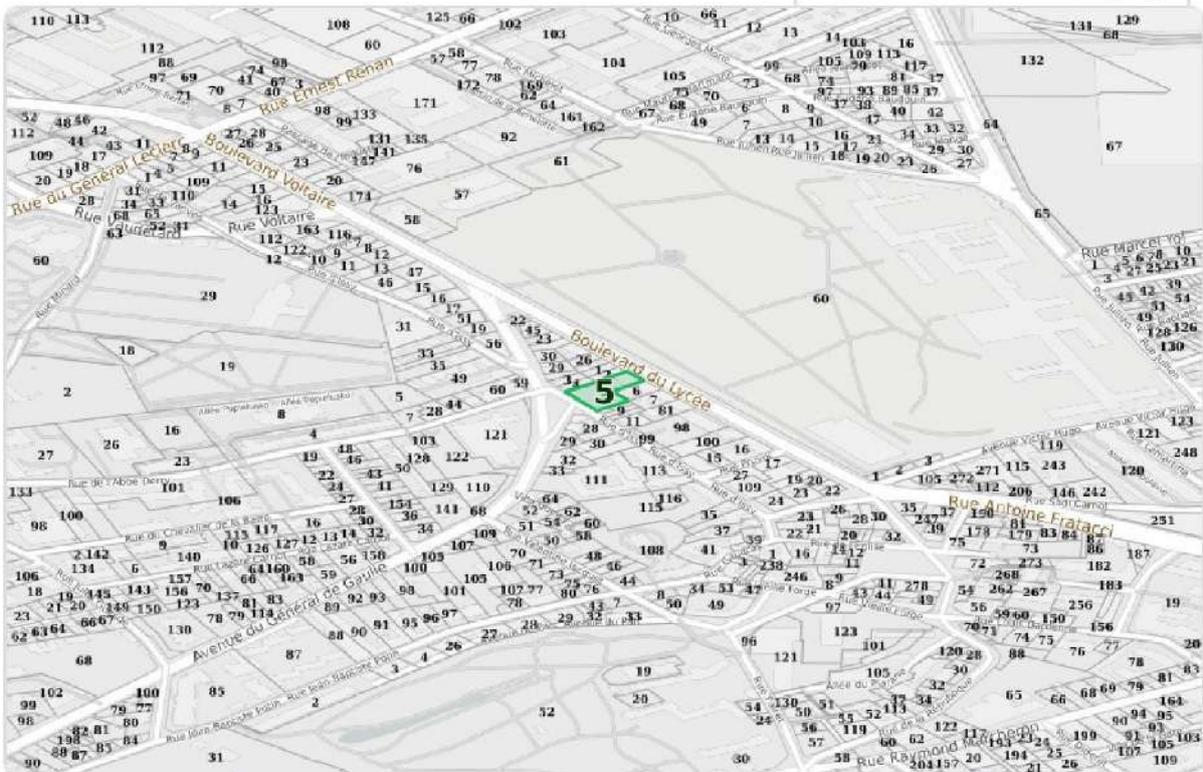
Basol • Basias

ICPE

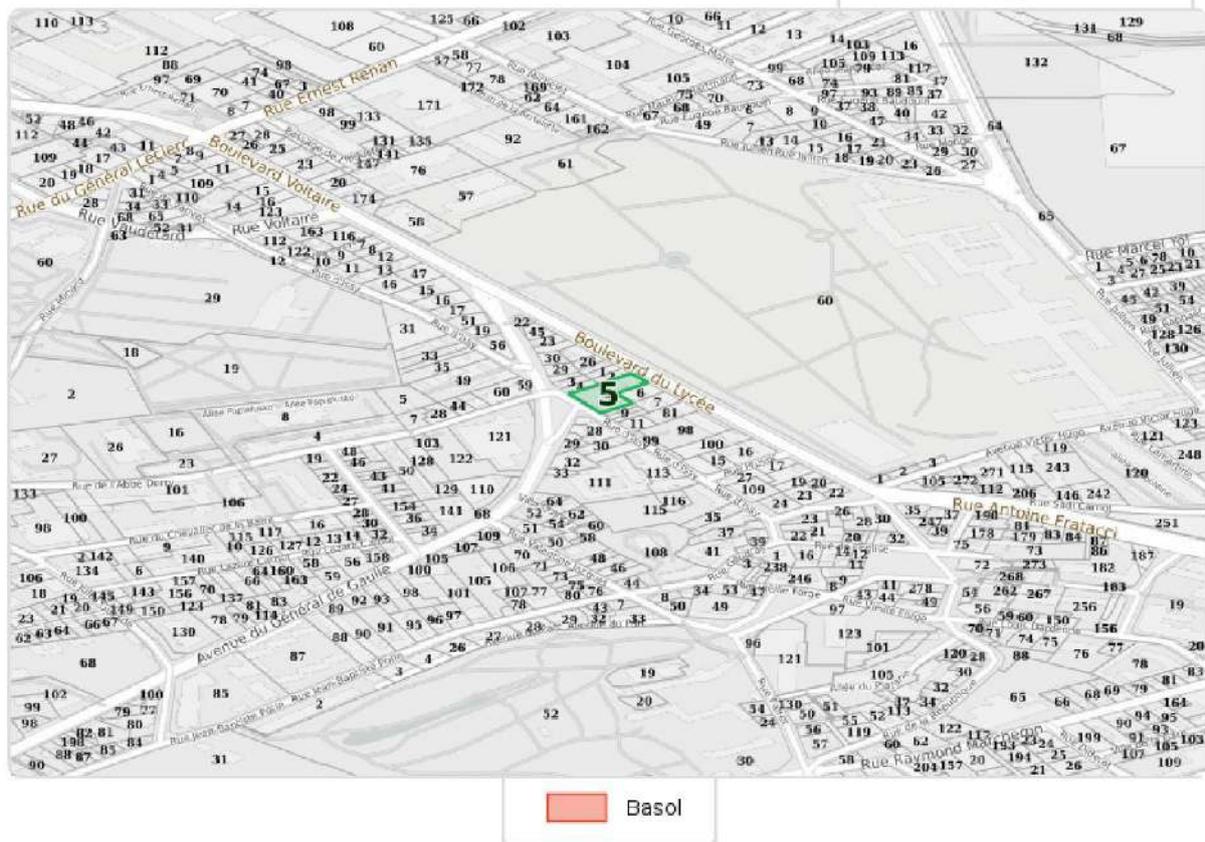


● ICPE

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)



Zone A Zone B Zone C Zone D



Liste des sites BASIAS (à moins de 500 mètres)

Base de données des Sites Industriels et Activités de Services

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
-	Stojic Mme, anc. Tôlerie Georges Deneux Père et Fils Tôlerie	46 mètres
-	Europrim Traitement de métaux	59 mètres
-	Michelet (Garage), anc. Mécanique Générale Automobile Garage	66 mètres
-	AZL Services (Société), anc. Société Vanves Auto Sélection SARL, anc. Société Vanves Autos Motos, anc. Carrosserie Deneux Père et Fils Tôlerie-peinture, anc. Garage d'Issy ou Garage Oubdes Particuliers	86 mètres
-	LYCEE (GARAGE DU) Garage - station service	108 mètres
-	Proteaux & Cie (Société)	163 mètres
-	Blanchisserie Bertaut Blanchisserie	214 mètres
-	Paulin (SARL), anc. Etablissements Mury Blanchisserie	221 mètres
-	Paulin (SARL), anc. Etablissements Mury Blanchisserie	230 mètres
-	Battud (Etablissements) Atelier de forage des métaux	252 mètres
-	Battud (Etablissements) Atelier de forage des métaux	257 mètres
-	SCETPA (Société) (Sarl)	270 mètres
-	Michelet (Lycée) Lycée	274 mètres
-	Centre National d'Enseignement à distance (Cned) Centre d'enseignement	284 mètres
-	Vanves (Lavomatic) (Société) (SARL), anc. Société Lavomatic du Val Laverie	315 mètres
-	Delaunay (Garage) Garage	319 mètres
-	PH. DEU, M. CHERVET ET CIE, société Atelier de serrurerie	337 mètres
-	Rayon de Soleil (Société), anc. Towa Blancherie	346 mètres
-	Air Liquide, anc. Société Gné Lumières de Paris, anc. Société des Transports Mesy	352 mètres
-	Rayon de Soleil (Société), anc. Towa Blancherie	356 mètres
-	Air Liquide, anc. Société Gné Lumières de Paris, anc. Société des Transports Mesy	366 mètres
-	Monefra (Société)	373 mètres
-	Setruk (Société), anc. Feron et Setruk, anc. Setruk, anc. Feron et Lossow Atelier	376 mètres
-	Kosmoplastics	377 mètres

Code	Raison social, Activité, Adresse	Distance
-	Modelage des Bois, Plastiques et Métaux (MBPM), anc. Sté Boudure	380 mètres
-	Renault (Garage) Garage	384 mètres
-	Cinéma, anc. Garage	385 mètres
-	Broussy (Etablissements) Tôlerie	396 mètres
-	Dépt Atelier de chaufferie	410 mètres
-	Clinique du Parc de Vanves Clinique	410 mètres
-	SEEM Traitement de surface	415 mètres
-	Union des Assurances de Paris, anc. Sté Socamato anc. Laverie - Nettoyage à sec	421 mètres
-	Brangon (Ets), anc. Ets Lambrecht, anc. Chaudronnerie Carrosserie	422 mètres
-	SEDAO	431 mètres
-	Séminaire Saint-Sulpice Organisation de séminaire	432 mètres
-	Central Autos Diffusion (SA) Garage	435 mètres
-	Emballages Plastiques Fractionnables (Société) (EPF)	441 mètres
-	Hôpital Suisse de Paris Hôpital	443 mètres
-	SEFOC, anc. Ets Pierre Viafont et Sté Houillon Hourlier Chaudronnerie	449 mètres
-	Séminaire Saint-Sulpice Organisation de séminaire	450 mètres
-	RECTIFICATION SANS CENTRE (Société), Ets Luquet et Sté SOGEQUIP, anc. Ets Jonard Laverie et semurerie	461 mètres
-	SAPEP, anc. Ets Wache, anc. Sté Bricourt Fabrication de peinture	463 mètres
-	Monefra (Société)	465 mètres
-	Gerber (Laverie) (SARL), anc. Danange (SARL) Blanchisserie - Laverie	476 mètres
-	Comptoirs de Produits Chimiques et d'Entretien (CPCE), anc. Les Produits d'Entretien Perrier	486 mètres
-	Société Générale, anc. Issy-Pressing Banque	490 mètres
-	Bouvet (SCI Vanves) Garage	496 mètres
-	Logeais (Laboratoires Jacques) Laboratoire	496 mètres
-	MARTIN ET CIE, (Société des établissements) Garage Solfério	497 mètres
-	ELF Station-service	498 mètres
-	Office Public HLM de Vanves, Etablissements Chaufferie Atelier de chaufferie	500 mètres

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L.125-5 du Code de l'environnement

Adresse de l'immeuble
31 BD DU LYCEE 92170 VANVES
92170 VANVES

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations coulées de boue et glissements de terrain	09/05/2020	10/05/2020	06/07/2020	29/07/2020	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	05/08/1997	06/08/1997	17/12/1997	30/12/1997	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	29/06/1997	30/06/1997	12/03/1998	28/03/1998	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	06/07/2001	07/07/2001	12/03/2002	28/03/2002	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et coulées de boue	07/08/2008	07/08/2008	24/12/2008	31/12/2008	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

20/07/2021

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom du vendeur ou du bailleur

SCCV VANVES RUE D'ISSY

Nom de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr

 Attestation d'assurance

Sarl GALEY - LABAUTHE ASSURANCES
21 Place Dupuy
31000 TOULOUSE
Tel. 05 62 73 09 09 Fax. 05 61 63 12 15
email agence.galeylabauthe@axa.fr
n° Orias 10 053 214



Assurance et Banque

ATTESTATION D'ASSURANCE

La société AXA FRANCE représentée par la SARL GALEY – LABAUTHE ASSURANCES atteste que l'entreprise OBJECTIF DIAGNOSTIC représentée par Monsieur Laurent HURTADO, domiciliée 117 Avenue Victor Hugo 92100 Boulogne Billancourt est titulaire du contrat suivant, en cours pour la période du 28/06/2021 au 31/12/2021 couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile suivant les dispositions des conditions générales et particulières :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE N° 1148866204 Contrat « Groupe »

Pour les activités désignées ci-dessous, telles que décrites aux conditions particulières du contrat ci-dessus référencés et exercées conformément aux dispositions des décrets et lois en vigueur :

- | | |
|---|--|
| - Photo 360 et visite virtuelle | - CQV (Certificat de qualité de vie) |
| - Diagnostic de Performance énergétique 2021 sans mention | - Assainissement non collectif |
| - Assainissement collectif | - Diagnostic de Performance Energétique sans mention |
| - Constat Amiante Vente sans mention | - Dossier Technique Amiante sans mention |
| - Constat du Risque d'Exposition au Plomb (vente, location, parties communes) | - Contrôle périodique amiante |
| - Dossier Amiante Parties Privatives | - Etat des installations intérieures d'Electricité |
| - Etat des installations intérieures de Gaz | - Etat des Risques et Pollutions |
| - Etat des Risques de pollution des sols (ERPS) | - Argiles |
| - ENSA (Etat des Nuisances Sonores Aériennes) | - Etat parasitaire |
| - Etat relatif à la présence de Termites dans le bâti | - Mérules |
| - Etats des lieux | - Superficie Carrez/Habitable et autres |
| - Plomb avant travaux | - Plomb avant démolition |
| - Termites avant démolition | |

Extrait du tableau des garanties spécifiques à l'assuré désigné ci-dessus et par Cabinet de diagnostics :

- Tous dommages corporels matériels et immatériels consécutifs confondus : 10.772.913 € par sinistre
- Faute inexcusable (dommages corporels) : 1.000.000 € par sinistre et 2.000.000 € par année d'assurance
- Atteinte à l'environnement :
 - Tous dommages confondus : 788.630 € par année d'assurance
- Dommages immatériels non consécutifs : 2.000.000 € par sinistre et par année d'assurance
- Dommages aux biens confiés : 345.145 € par sinistre
- Défense : inclus dans la garantie mise en jeu
- Récours : 28.354 € par litige

La présente attestation ne peut engager la compagnie AXA FRANCE en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel il se réfère.

Fait à Toulouse, le 30 juin 2021

Pour la Sarl GALEY – LABAUTHE ASSURANCES

AXA France IARD.S.A. au capital de 214 799 030 € 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 • AXA Assurances IARD Mutuelle Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

Certificat de compétence



Certificat de Compétence

Diagnostics Techniques Immobiliers

TECHNICERT attribue la Certification d'Opérateurs de Diagnostic Immobilier à :

M. HURTADO Laurent sous le numéro de certifié **TC21-0127**

TechniCert Référentiel de Certification PROC 800

Domaines Technique	Arrêtés de référence	Date d'effet	Date d'expiration
Gaz	Arrêté du 15 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	31/05/2021	13/11/2021
Électricité	Arrêté du 2 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	31/05/2021	13/11/2021
Termites	Arrêté du 14 février 2012 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	31/05/2021	13/11/2021
<input checked="" type="checkbox"/> Métropole <input type="checkbox"/> Outremer :			
Amiante sans Mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	31/05/2021	13/11/2021
Amiante avec Mention			
DPE sans Mention	Arrêté du 13 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères d'accréditation des organismes de certification	31/05/2021	21/12/2021
DPE avec Mention			
Plomb sans Mention	Arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 23 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréés pour réaliser des diagnostics plombés dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification	31/05/2021	21/12/2021

Le maintien des dates de validités est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance. V1



Les Albiets Le Roi, Le 21/05/2021
La Gérante TECHNICERT





Accréditation N° 4-0624
Portée disponible sur www.cofrac.fr

TECHNICERT, S.A.R.L. au Capital de 5000€ - 5 rue Traversière, ZAC Moulin du Capignaud - 78180 Les Albiets Le Roi
 Téléphone : 09 54 91 44 15 - Email : contact@technicert.fr - Site : www.technicert.fr
 Siret : 853 648 418 R.C.S. Versailles

FORM 010 1-B_Certificat de compétence Ancien Arrêté





Conditions particulières d'exécution du dossier de diagnostic technique

Textes de référence

Article L.271-4 à L.271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

Article R.271-1 à R.271-5 du CCH

Ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005

Précisions sur le dossier de diagnostic technique (DDT)

Un dossier de diagnostic technique, fourni par le bailleur, doit être annexé au contrat de location lors de sa signature ou de son renouvellement et comprend le cas échéant un diagnostic de performance énergétique, un constat de risque d'exposition au plomb et un état des risques naturels et technologiques. Pour les logements situés dans un immeuble collectif dont le permis de construire a été délivré avant le 1er janvier 1975, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1er juillet 2017. Pour les autres logements, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1er janvier 2018.

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges. Il doit, suivant le type de biens, contenir les documents suivants :

- Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP),
- Un état mentionnant la présence ou l'absence d'amiante,
- Un état relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- Un état de l'installation intérieure de gaz,
- Un état des risques naturels miniers et technologiques,
- Un diagnostic de performance énergétique (DPE),
- Un état de l'installation intérieure d'électricité,
- Un document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif (depuis le 1^{er} janvier 2011).

Si l'un de ces documents produits lors de la signature de la promesse de vente n'est plus en cours de validité à la date de la signature de l'acte authentique de vente, il est remplacé par un nouveau document pour être annexé à l'acte authentique de vente.

D'après l'article R.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

- Pour une personne d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 ;
- Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.

La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal.

Aucun formalisme particulier n'est prévu par le législateur pour la réalisation du DDT.

Boulogne Billancourt, le 20/07/2021

SCCV VANVES RUE D'ISSY,
58 AV EDOUARD VAILLANT
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Référence Rapport : DIA-HTD00-2107-016

Objet : **Attestation sur l'honneur**

31 BD DU LYCEE
92170 VANVES
immeuble
Date de la visite : 20/07/2021

Madame, Monsieur

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Monsieur HURTADO Laurent, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

Présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens - appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates - référence indiquée sur chacun des dossiers),

Ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 2 000 000 par sinistre et par année d'assurance),

N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur HURTADO Laurent
OBJECTIF DIAGNOSTIC



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° **DRIEA IDF 2011-2-107**

du **15/09/2011**

Mis à jour le

2. Adresse ou parcelles

Code postal ou Insee

Commune

31 BD DU LYCEE 92170 VANVES

92170

VANVES

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périmètre d'un PPR **N**

Oui **Non**

Prescrit

Anticipé

Approuvé

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanches

cyclone

mouvements de terrain

sécheresse géotechnique

faux de forêt

séisme

volcan

autres

Extraits des documents de référence -> Cf. cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui **Non**

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui **Non**

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **M**

Oui **Non**

prescrit

anticipé

approuvé

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain

autres

Extraits des documents de référence -> Cf. cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui **Non**

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui **Non**

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

Oui **Non**

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique

Effet thermique

Effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé

Oui **Non**

Extraits des documents de référence -> Cf. cartographies ci dessous

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui **Non**

L'immeuble est situé en zone de prescription

Oui **Non**

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui **Non**

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble

Oui **Non**

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1
Très faible

zone 2
Faible

zone 3
Modérée

zone 4
Moyenne

zone 5
Forte

INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui **Non**

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3

Oui **Non**

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente

Oui **Non**

Vendeur ou Bailleur
SCCV VANVES RUE D'ISSY

Date / Lieu
20/07/2021 / VANVES

Acquéreur ou Locataire

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement MTE / DGPR juillet 2018